



Conditions Générales de Vente (CGV)

MECA TECH AUTOMATION

SAS au capital de 10 000€ – RCS : 53919679000023 – Siège social : 60 Rue Victor HUGO, 19130 Saint-Aulaire

1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent toutes les transactions commerciales entre MECA TECH AUTOMATION et ses clients. En passant commande, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté, sans réserve, l'intégralité des clauses ci-après. Ces conditions prévalent sur toutes conditions d'achat concurrentes, sauf accord écrit et préalable de MECA TECH AUTOMATION. Il est précisé que MECA TECH AUTOMATION se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande.

2. Objet

Les présentes CGV encadrent la vente de machines, de systèmes d'automatisation, ainsi que de tous services associés, comprenant la conception, la fabrication, l'installation, la maintenance et la formation. Les produits proposés sont conçus pour répondre à des applications industrielles spécifiques, incluant la robotisation, la gestion des flux de production, l'optimisation des processus et la personnalisation selon les besoins du client.

3. Commande

3.1 Formulation et validation

Toute commande doit être formulée par écrit, qu'il s'agisse d'un courrier électronique, d'un bon de commande ou de la signature d'un devis. La commande devient ferme uniquement après réception par le client d'une confirmation écrite émanant de MECA TECH AUTOMATION. Le devis détaillant les caractéristiques techniques, le prix, les délais et les conditions de livraison constitue un élément contractuel essentiel.

3.2 Modifications et avenants

Toute modification du cahier des charges ou des besoins, après validation de l'offre, donnera lieu à un avenant écrit et pourra entraîner une révision du prix et/ou des délais de livraison. De même, toute demande de modification après le lancement de la production fera l'objet d'une facturation complémentaire afin de couvrir les coûts additionnels occasionnés.

3.3 Annulation

L'annulation d'une commande déjà confirmée n'est possible qu'avec l'accord de MECA TECH AUTOMATION et pourra donner lieu à la facturation des coûts engagés pour la production, l'acquisition des matières et la réparation des équipements.

4. Tarifs et facturation

4.1 Prix

Les prix des produits sont indiqués en euros hors taxes (HT) et ne comprennent pas les frais de transport, d'installation ou tout autre service complémentaire, sauf stipulation contraire dans le devis. MECA TECH AUTOMATION se réserve le droit de réviser ses tarifs en fonction de l'évolution des coûts des matières premières ou de la fabrication, mais s'engage à informer le client de toute modification avant la confirmation de la commande.

4.2 Conditions de facturation

À la signature du devis, un acompte représentant 30 % du montant total est exigible. Le solde est payable à la livraison ou selon l'échéancier précisé dans le devis ou contrat. Les conditions de règlement sont exclusivement celles mentionnées dans l'offre commerciale validée par le client. Les factures sont payables sous 30 jours à compter de leur émission, sauf conditions particulières stipulées dans le devis.

5. Paiement

5.1 Modalités

Les paiements doivent être effectués selon les termes convenus dans le devis ou la facture, sauf accord écrit spécifique. En cas de paiement échelonné, le client s'engage à respecter strictement l'échéancier fourni.

5.2 Retard de paiement

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de 1,5 % par mois (soit 18 % par an) sans mise en demeure préalable, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. MECA

TECH AUTOMATION se réserve par ailleurs le droit de suspendre les livraisons et prestations en cours jusqu'à régularisation complète.



Conditions Générales de Vente (CGV)

MECA TECH AUTOMATION

6. Livraison et installation

6.1 Délais

Les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif. MECA TECH AUTOMATION mettra tout en œuvre pour les respecter, mais ne peut être tenue responsable des retards liés à des événements imprévus tels que problèmes d'approvisionnement, grèves ou force majeure.

6.2 Conditions de livraison

La livraison s'effectue à l'adresse spécifiée par le client, sous réserve que le site soit préparé et accessible. Des frais supplémentaires pourront être facturés si les conditions du site sont inadaptées à la réception et à la manutention de l'équipement.

6.3 Installation

Sauf mention contraire, l'installation des machines et systèmes est à la charge du client. MECA TECH AUTOMATION peut proposer des services d'installation et de mise en service moyennant des frais additionnels.

6.4 Horaires d'intervention

Les interventions sont réalisées uniquement pendant les horaires d'ouverture habituels de l'entreprise. Aucun travail ne sera effectué le week-end, les jours fériés ou en dehors des horaires classiques sans accord préalable et écrit, sous peine de facturation complémentaire.

7. Transfert de propriété et risques

La propriété des produits est transférée au client uniquement après paiement intégral. Les risques liés à l'utilisation et à la détérioration éventuelle des produits sont transférés dès la livraison, même si la propriété n'a pas encore été acquise.

8. Garantie

8.1 Garantie légale

Tous les produits bénéficient de la garantie légale contre les vices cachés et de conformité, conformément au Code de la consommation.

8.2 Garantie contractuelle

MECA TECH AUTOMATION garantit ses machines et systèmes contre tout défaut de fabrication pendant une période de 12 mois à compter de la livraison, sous réserve d'une utilisation conforme aux instructions et aux normes de sécurité.

8.3 Exclusions

La garantie ne couvre pas l'usure normale, les dommages dus à une utilisation incorrecte, à la maintenance non conforme ou à des événements extérieurs (incendie, inondation, vol, etc.).

8.4 Maintenance

Des contrats de maintenance peuvent être proposés pour prolonger la performance des machines après la période de garantie, incluant diagnostic, réparation, mises à jour logicielles et formation.

9. Responsabilité

9.1 Limitation

La responsabilité de MECA TECH AUTOMATION est limitée au montant payé pour le produit concerné. Aucun dommage indirect ou immatériel, tel que perte de production ou manque à gagner, ne pourra être réclamé.

9.2 Sécurité et conformité

Le client est responsable de l'installation et de l'usage des machines selon les normes et instructions fournies. MECA TECH AUTOMATION ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou d'une manipulation non conforme par le client ou l'utilisateur final.



Conditions Générales de Vente (CGV)

MECA TECH AUTOMATION

10. Propriété intellectuelle

Tous les plans, logiciels, documents techniques et spécifications demeurent la propriété exclusive de MECA TECH AUTOMATION. Aucune licence d'utilisation n'est accordée sans autorisation écrite.

11. Force majeure

MECA TECH AUTOMATION ne pourra être tenue responsable des retards ou inexécutions liés à la force majeure, tels que catastrophes naturelles, grèves, ruptures de stock ou tout événement imprévisible et indépendant de sa volonté.

12. Loi applicable et juridiction

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Les parties s'efforceront de résoudre tout différend à l'amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège social de MECA TECH AUTOMATION, sauf accord contraire écrit.

13. Confidentialité – RGPD – Cybersécurité

Toutes les informations échangées sont confidentielles. Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD, avec des droits accessibles sur demande. MECA TECH AUTOMATION met en œuvre des mesures de cybersécurité raisonnables, le client restant responsable de la sécurité de ses systèmes et accès.

14. Export – contrôle des technologies

Le client s'engage à respecter la législation française, européenne et internationale concernant l'exportation de technologies et biens à double usage, et à ne pas transférer de produits vers des pays ou entités restreints sans autorisation. MECA TECH AUTOMATION se réserve le droit de suspendre toute commande en cas de risque de non-conformité.

15. Conformité machine – Marquage CE – Directives UE

Les machines sont conçues selon le Règlement (UE) 2006/42/CE et les directives applicables (CEM, Basse Tension, RoHS, ATEX si nécessaire). Elles sont livrées avec marquage CE, déclaration UE de conformité, notice d'instructions et documentation technique. Toute modification non autorisée par le client annule la responsabilité du fournisseur.

16. Annexes – FAT / SAT / MES (Tests / réception / mise en service)

● FAT (Factory Acceptance Test) :

Objectif : Vérifier la conformité et la performance d'un équipement **avant sa livraison** chez le client, directement chez le fabricant. Cette étape permet de minimiser les risques de non-conformité ou de dysfonctionnement une fois l'équipement installé sur le site du client.

- **Validation fonctionnelle** : Vérification que l'équipement respecte les **spécifications techniques** et les exigences contractuelles.
- **Tests de performance** : Évaluation des capacités et de la robustesse du système selon les critères définis.
- **Détection des défauts** : Identification et correction des éventuelles anomalies avant l'expédition chez le client.
- **Documentation** : Contrôle de la **documentation technique** (manuels, schémas, plans, certificats...).

● SAT (Site Acceptance Test) :

Objectif : Vérifier que l'équipement fonctionne **correctement dans son environnement final**, après son installation chez le client. Cette phase assure que l'équipement est pleinement opérationnel et conforme aux attentes dans son environnement d'exploitation final, évitant ainsi des arrêts imprévus ou des ajustements de dernière minute.

- **Validation de l'installation** : Vérification de l'intégration dans l'environnement opérationnel.
- **Tests fonctionnels en conditions réelles** : Validation de l'interaction avec d'autres équipements et systèmes en place.
- **Vérification des interfaces** : Tests des connexions logicielles, matérielles et réseaux.
- **Formation et documentation** : Accompagnement du personnel utilisateur et validation de la documentation spécifique au site.



Conditions Générales de Vente (CGV)

MECA TECH AUTOMATION

- **MES (Mise en service) :**

Objectif : Assurer une transition vers une **exploitation continue et optimisée** après les phases de FAT et SAT. Cette dernière phase implique la mise en marche, la calibration et l'optimisation de l'équipement ou du système installé. Une mise en service bien maîtrisée garantit **une production fiable et sécurisée dès le démarrage**.

- **Préparation :** Vérification des conditions préalables (alimentation électrique, réseau, etc.).
 - **Démarrage initial :** Mise en marche avec tests de sécurité et ajustements nécessaires.
 - **Calibrage et réglages :** Ajustement des paramètres pour une performance optimale.
 - **Validation des performances :** Vérification détaillée de l'efficacité et de la stabilité du système.
 - **Optimisation :** Ajustement des réglages pour améliorer **productivité et qualité**.
 - **Formation des opérateurs :** Accompagnement des équipes pour une prise en main complète.
 - **Documentation finale :** Mise à jour des **manuels et documents techniques** en fonction des ajustements réalisés.
-
- **Responsabilités :** MECA TECH AUTOMATION fournit moyens et assistance ; le client prépare le site et participe.
 - Les coûts des tests supplémentaires ou déplacements du client sont facturés.